

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 juin 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2 - Communauté de Communes
- 3 - Remboursement des acomptes versés pour la location de la salle polyvalente
- 4 - Décision sur le report des loyers des mois d'avril et mai 2020
- 5- Vente d'un terrain communal
- 6- Mise à disposition de Solenne Ragaigne auprès de la mairie de Brette Les Pins
- 7 – Budget Principal :
 - Compte de gestion 2019,
 - Compte administratif 2019,
 - Vote des taux 2020,
 - Budget primitif 2020
- 8 – Budget Assainissement :
 - Compte de gestion 2019,
 - Compte administratif 2019,
 - Budget primitif 2020,
- 9 - *Informations et questions diverses.*

Séance du 12 juin 2020

Le douze juin deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outille proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : mesdames et messieurs Sophie BASLY, Estelle BONNET, Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Jean Mark FAFIN, Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN Rudy JOANICO, Géraldine LALANNE, Yves NIVAULT, Nicolas PLED, Didier REY, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : Mme Karine ANDROUIN Mme Stéphanie PHILIPPE, (pouvoir à M Nordine VALLAS)

Étaient absents :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner M Rudy Joanico il lui est adjoint un auxiliaire, monsieur Anthony BOLIVAL, secrétaire de Mairie.

1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 mai 2020.

2 - Communauté de communes Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du lundi 08 juin 2020

Ce conseil communautaire d'installation a permis d'élire le bureau de la communauté de Communes

Président M ROUANET Nicolas

5 vices présidents ont été élus

1^{ere} vice-présidente PREZELIN Séverine

2^{ème} vice-président BRIONNE Alain

3^{ème} vice-président LEBEAU Sonia

4^{ème} vice-président HERRAUX Denis

5^{ème} vice-président LEPETIT Jean Pierre

Le bureau communautaire est complété avec les maires des 5 communes

3 – Remboursement des acomptes versés pour la location de la salle polyvalente

La fermeture des bâtiments publics en lien avec l'épidémie de COVID 19 a entraîné l'annulation de nombreuses locations de la salle polyvalente.

Parmi ces locations 3 avaient fait l'objet d'un encaissement des comptes.

Le conseil municipal se positionne à l'unanimité sur le remboursement des acomptes pour les locations suivantes :

- Mme Garnier Lydie, acompte de 125€ pour une location le 09 mai 2020
- M Bruère Vincent, acompte de 125 € pour une location le 16 mai 2020
- M Laget Vincent, acompte de 125€ pour une location le 20 juin 2020

4 - Décision sur le report des loyers des mois d'avril et mai 2020

Face à la pandémie de coronavirus, le gouvernement Français a pris des mesures de confinement entraînant la fermeture des commerces et des cabinets paramédicaux.

Afin de permettre aux professionnels de la commune de Saint Mars d'Outillé louant leur bâtiment professionnel à la commune il est proposé d'annuler les titres de loyer émis pour les mois d'avril et de mai 2020.

Il s'agit des titres suivants

Mme Haemmerer : 267€ x 2

Mme Collin: 383.77€ x 2

L'Ardoise : 900€ x 2

Mme Montuelle : 383.77€ x 2

Mme Vérité : 383.77€ x 2

Mme Morel : 50€ x 2

Mme Letourmy : 50€ x 2.

Le Conseil municipal se positionne à l'unanimité sur cette annulation de titres sous réserves d'une attestation de non prise en charge de leur loyer par un autre organisme

5 - Vente d'un terrain communal

M Sébastien Brossard, habitant de Saint Mars d'Outillé souhaite acquérir 40 m² de la parcelle cadastrée AD 0061 et située 3 impasse Jules Lambert.

Cette acquisition permettra à M Brossard un alignement de son terrain pour la rénovation de la clôture sur ce terrain

Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette vente

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter cette offre en précisant le prix de vente du m².

Le Conseil Municipal décide par 1 abstention et 17 voix pour :

- la vente d'une partie du terrain sise 3 impasse Lambert, parcelle AD 0061
- de fixer le prix de vente du terrain à 1€, les frais de bornage et de notaires étant à la charge exclusive de l'acquéreur
- d'autoriser monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

6 - Mise à disposition de Solenne Ragainne auprès de la mairie de Brette Les Pins

Dans le cadre de la création du réseau de bibliothèque avec la commune de Saint Mars d'Outillé, Mme Ragainne Solenne, adjoint du patrimoine, en charge de la bibliothèque à la commune de Saint Mars d'Outillé, a été mise à disposition auprès de la commune de Brette les Pins à compter du 1^{er} juillet 2019 sur la base de 6h/semaine.

Il est envisagé le renouvellement de cette la mise à disposition de Mme Ragainne Solenne, adjoint du patrimoine, en charge de la bibliothèque à la commune de Saint Mars d'Outillé, auprès de la commune de Brette les Pins à compter du 1^{er} juillet 2020.

Cette mise à disposition se fera sur la base de 6h/ semaine sur des missions de coordination, de gestion de l'équipe de bénévoles, de gestion des collections et de conseils techniques auprès de la bibliothèque de Brette les Pins.

La commune de Brette les Pins procédera au remboursement de la rémunération de Mme Solenne RAGAIGNE, des charges sociales, frais de déplacement et, le cas échéant, avantages en nature et tout autre frais engagé par la commune de Saint Mars.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec Brette les Pins.

7 - Budget Principal

A - Compte de gestion du Budget Principal 2019

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant l'exactitude des comptes ;
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil, municipal par deux abstentions et 16 voix pour déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif du budget principal 2019

Pour le vote du compte administratif, monsieur le Maire se retire de la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué – doyen d'âge, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 182 779.91€ €	1 693 887.53€	927 391.25 €	326 298.03 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	572 445 €	293 069 €	
RESULTAT			
-894 162.22 €			
Restes à réaliser			
	0 €	0 €	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
1 083 552.62 €		-894 162.22 €	

Le conseil municipal par deux abstentions et 16 voix pour adopte le compte administratif 2019.

C - Affectation des résultats 2019

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-894 162.22 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-894 162.22 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 083 552.62 €
Soit un résultat à affecter de	189 390.40 €

Le conseil, municipal par deux abstentions et 16 voix pour décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE au 1068	894 162.22 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU recette de fonctionnement au 002	189 390.40 €
INVESTISSEMENT A REPORTER dépense d'investissement au 001	894 162.22 €

M Vallas demande à recevoir comme le prévoit le code général des collectivités territoriales le grand livre de l'année 2019.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ensemble des documents financiers de l'année 2019, à savoir le compte de gestion, le compte administratif et le grand livre seront mis à disposition sur le site internet de la commune.

D - Vote des taux 2020

Monsieur Laurent TAUPIN, Maire, informe qu'il y a lieu de délibérer quant aux taux des taxes locales applicables en 2019.

Après étude de la commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter taxe foncière sur le non bâti la taxe foncière sur le bâti pour l'année 2020.

Pour 2020 le conseil municipal n'a pas procédé au vote de la taxe d'habitation suite à la réforme de celle-ci.

La proposition 2020 faite aux membres présents est donc la suivante :

	2020	Pour mémoire taux 2019
- Taxe foncière (bâti)	22.44%	22.44%
- Taxe foncière (non bâti)	45.37%	45.37 %

Monsieur le Maire fait procéder au vote des taxes locales applicables en 2020 :

Le conseil municipal à l'unanimité vote les nouveaux taux d'imposition des taxes foncières pour 2020.

I - Budget primitif 2020

Monsieur le Maire propose à madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le budget primitif 2020,

Après proposition de la « commission Finances » présidée par monsieur Laurent TAUPIN, Maire, le budget primitif 2020 se décompose ainsi :

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	1 838 788.00€
en section d'investissement à	2 034 120.00€

Le conseil municipal par deux abstentions et 16 voix pour adopte le budget primitif 2020.

J Amortissement des comptes 204

Le budget d'investissement prévoit au compte 204 la réalisation de réseaux.

Ces opérations comptables doivent faire l'objet d'un amortissement dont la durée doit être prévue par délibération.

La nature de cette opération comptable faisant référence à des biens immobiliers ou des installations, la durée des amortissements est de 30 ans.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur cet amortissement.

Le conseil, municipal à l'unanimité se positionne sur cet amortissement

8- Budget annexe assainissement

A – Compte de gestion 2019

Approbation du compte de gestion dressé par monsieur PIRAULT, Receveur.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant l'exactitude des comptes ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil, municipal par deux abstentions et 16 voix pour déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B – Compte administratif 2019

Pour le vote du compte administratif monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué – doyen d'âge, est rapporteur du compte administratif 2019 qui laisse apparaître les chiffres suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
42 808.55 €	52 206.91 €	36 676.68 €	20 417.31€
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	42 382.63 €	14 623.53 €	
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
51 780.99 €		-30 882.90 €	

Le conseil municipal par deux abstentions et 16 voix pour adopte le compte administratif 2019

C - Affectation des résultats 2019

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-30 882.90 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-30 882.90
Résultat de fonctionnement cumulé	51 780.99 €
Soit un résultat à affecter de	51 780.99 €

Le conseil municipal par deux abstentions et 16 voix pour décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire en recette d'investissement au 1068	30 882.90 €
Affectation en report à nouveau en recette de fonctionnement au 002	20 898.09 €
Affectation du déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au 001	-30 882.90 €

D – Budget primitif 2020

Proposition et présentation du budget annexe « Assainissement »

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	91 714 €
en section d'investissement à	106 274 €

Le conseil municipal par deux abstentions et 16 voix pour approuve le budget proposé par monsieur le Maire, examiné par la commission des Finances et présenté par Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances.

9- Informations et questions diverses

Travaux et urbanisme

Réunion de la commission travaux et urbanisme le lundi 22 juin à 20h

M Alain Brionne propose au conseil municipal l'achat d'un véhicule type fourgon pour le service technique communal. Ce type de véhicule vient en remplacement du fourgon existant et qui nécessite des frais très importants. Ce véhicule viendra compléter l'équipement communal, à savoir un Kangoo électrique et un camion benne.

Le conseil municipal mandate M Brionne pour réaliser cette acquisition.

Début des travaux d'aménagement du local commercial au 17 rue Nationale le lundi 15 juin pour une durée de 3 mois (congés d'été non compris)

Divertissement et lien social

Réunion de la commission divertissement et lien social le jeudi 18 juin à 18h30 et réunion de cette même commission avec les associations le mardi 30 juin à 20h.

Environnement

Réunion de la commission environnement le jeudi 2 juillet à 18h

Lundi 22 juin à 10h30 présentation de la nouvelle carte touristique de la forêt de Bercé à Carnuta (Jupilles)
Invitation en pièce jointe à ce compte rendu

Communication

Réunion de la commission communication le mercredi 1^{er} juillet à 18h. Il sera également procédé à la finition du magazine communal qui au regard de la situation de cette année cumulera les numéros d'avril et de juillet.

Divers

Une visite des bâtiments municipaux est organisée pour les membres du conseil municipal le dimanche 5 juillet à 10h

Prochain conseil municipal le vendredi 03 juillet à 20h

Le secrétaire de séance

M Rudy JOANICO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rudy Joanico', is written over a horizontal line.